

L'eau'bservatoire

DU SAGE ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE

ENSEMBLE DIMINUONS L'ÉROSION DES SOLS

Quelques illustrations de l'érosion des sols et de ses conséquences



ÉROSION AVEC PERTE DE TERRE VISIBLE

Conséquences : diminution du potentiel de rendement de la parcelle, ...



ÉROSION AVEC PERTE DE TERRE NON VISIBLE

Conséquences : appauvrissement des sols en matières organiques, fertilisants, transfert de pesticides, ...



COULÉE DE BOUES SUR ROUTE

Conséquence pour la sécurité publique



EUTROPHISATION* DE PLAN D'EAU

Conséquences pour la vie aquatique, le traitement de l'eau potable, les activités nautiques, ...

*l'eutrophisation est engendrée par la présence d'éléments nutritifs en excès et se manifeste par la prolifération d'algues

La protection des sols permet de répondre à l'ensemble des objectifs du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye :

- Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Améliorer la qualité biologique des cours d'eau
- Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral
- Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau
- Réduire les contaminations du littoral et particulièrement les contaminations microbiologiques

Le SAGE prévoit de définir les zones prioritaires de lutte contre l'érosion des sols et un programme d'actions sur les bassins versants de l'Arguenon et de la baie de la Fresnaye.

La qualité de l'eau sur 3 mois à l'Usine de Pléven

DE JUILLET À SEPTEMBRE 2017	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE AVANT TRAITEMENT	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE APRÈS TRAITEMENT	VALEUR MOYENNE APRÈS TRAITEMENT
NITRATES	22 mg/l	22 mg/l	
ISOPROTURON (DÉSHERBANT AGRICOLE)	<0,02 µg/l	<0,02 µg/l	
AMPA (Dés herbant utilisé par tous, issu de la dégradation du glyphosate)	0,16 µg/l	<0,05 µg/l	

Nitrates en mg/L

Isoproturon / AMPA en µg/L

0 à 50
0 à 0,1

50-100
0,1 à 2

supérieur à 100
supérieur à 2

Source : Contrôle officiel du Ministère de la Santé (ARS Pôle Santé – Environnement ; St Brieuc)

Une démarche participative et innovante expérimentée par la commune de Corseul à la demande de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Arguenon-baie de la Fresnaye

▶ PHASE PRÉLIMINAIRE

- Désignation d'une commission communale (adjoint au maire, 2 agriculteurs, 1 représentant de la société civile) par le conseil municipal
- La commission repère les zones potentielles prioritaires sur carte IGN et plan cadastral

▶ PHASE DE PRÉSENTATION AUX ACTEURS

- Restitution collective aux agriculteurs de Corseul par la commission communale, le SAGE, la Chambre d'Agriculture des zones potentielles prioritaires de lutte contre l'érosion

300 hectares présentant un risque potentiel d'érosion, ont été identifiés sur 4100 hectares de superficie totale

▶ PHASE TERRAIN

- Division de la commune en 4 secteurs
- Passage de la commission communale sur chaque secteur, notamment après les épisodes de fortes pluies

▶ PHASE DE VALIDATION ET ÉMERGENCE D' ACTIONS

- Sur le terrain avec la commission communale : Propositions d'actions par les exploitants pour les zones prioritaires avérées

33 projets sont prévus par les agriculteurs : actions agronomiques et actions bocage

Actions proposées par les agriculteurs pour la lutte contre l'érosion des sols en partenariat avec la commune de Corseul

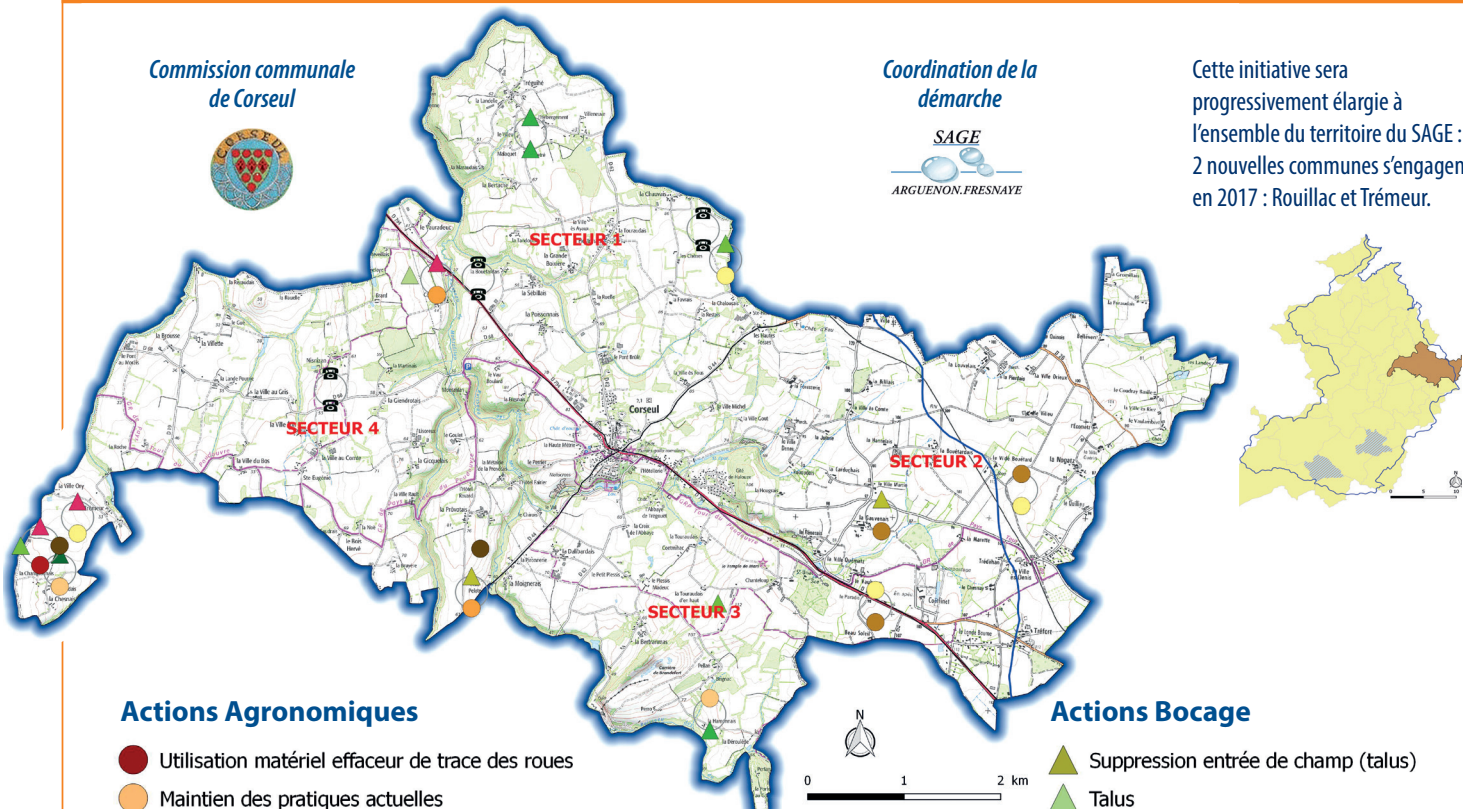
Commission communale de Corseul



Coordination de la démarche



Cette initiative sera progressivement élargie à l'ensemble du territoire du SAGE : 2 nouvelles communes s'engagent en 2017 : Rouillac et Trémeur.



Actions Agronomiques

- Utilisation matériel effaceur de trace des roues
- Maintien des pratiques actuelles
- Panachage de cultures
- Modification du sens de travail du sol (Bas de parcelle 24 m au lieu de 6 m)
- Modification des pratiques de travail du sol
- Modification du sens de travail du sol (Parcelle entière)
- ☎ Contact en cours

Actions Bocage

- ▲ Suppression entrée de champ (talus)
- ▲ Talus
- ▲ Talus nu
- ▲ Talus nu et/ou planté
- ▲ Talus ou billon
- ▲ Déplacement entrée de champ
- ☎ Contact en cours



Accompagnement technique dans le cadre d'un marché public avec le SMAP



Accompagnement technique

Tirage : 20 000 exemplaires (ensemble des foyers du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye)
 Rédaction-contact : Marie-Christine TOQUET, Julian BRUT Technicien SAGE et Bassin versant
 Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre - La Ville Hatte - 22130 pléven, tél : 02 96 84 49 10
 Direction de la Publication : Michel RAFFRAY (Président du SMAP), Daniel BARON (Président de la CLE du SAGE)
 Conception : Eole Communication - Impression : Imprimerie Morvan-Fouillet
 Crédits photos : : Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor, Syndicat du Lac de Jugon, SMAP.



www.smapp22.fr

Adressez nous vos remarques à : smap.pleven@wanadoo.fr

